

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2017296CS0301**

Comité Syndical du 23 octobre 2017

Date de convocation : 12 octobre 2017

Date d'affichage : 24 octobre 2017

OBJET : Budget principal 2017 : décision modificative n°3.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	81
Quorum :	41
Nombre de délégués présents au moment du vote :	57
Nombre de procurations au moment du vote :	3

Le Président

Demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2017 est la suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM n°3
011	01	6184			R	Versements à organismes de formation	5 000,00
	01	6247			R	Transports collectifs	500,00
	01	6251			R	Voyages et déplacements	1 000,00
	01	627			R	Services bancaires et assimilés	8 000,00
Total chapitre 011							14 500,00
012	01	6218			R	Autre personnel extérieur	12 400,00
Total chapitre 012							12 400,00
023	01	023			O	Virement section d'investissement	-261 820,06
Total chapitre 023							-261 820,06
66	01	66111			R	Intérêts des emprunts, dette	14 998,75
Total chapitre 66							14 998,75
67	814	678		EP215	R	Charges exceptiltes - Vapeur de Mercure	369,90
	814	678		EP216	R	Charges exceptiltes - Vapeur de Mercure	861,40
	814	678		EP217	R	Charges exceptiltes - Vapeur de Mercure	7,77
	814	678		EP275	R	Charges exceptiltes - Tx neufs + variateurs	262,44
Total chapitre 67							1 501,51
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							-218 419,80

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM n°3
013	01	6419			R	Remb sur rémunération de personnel	9 000,00
Total chapitre 013							9 000,00
74	814	74748		EP217	R	Attributions et participations	-34 096,94
	814	74748		EP277	R	Attributions et participations	-197 976,36
	816	74748		RDE32UM	R	Attributions et participations	-30 000,00
	816	74748		RDE31UN	R	Attributions et participations	-80 000,00
	816	74748		CE457E	R	Attributions et participations	-21 253,02
	816	74748		CE457C	R	Attributions et participations	-22 396,00
	816	74748		CE466	R	Attributions et participations	-245 000,00
	816	74748		CE475	R	Attributions et participations	-130 000,00
	816	74748		CE483	R	Attributions et participations	-507,50
	816	74748		CE377	R	Attributions et participations	25 236,40
	814	74758		EP276	R	Attributions et participations	1 083,33
	816	74758		CE457C	R	Attributions et participations	4 000,00
	816	74758		CE457E	R	Attributions et participations	6 000,00
	816	74758		CE466	R	Attributions et participations	30 000,00
	816	74758		CE377	R	Attributions et participations	50 000,00
	816	74758		CE475	R	Attributions et participations	130 000,00
	816	74758		RDE32UM	R	Attributions et participations	30 000,00
	816	74758		RDE31UN	R	Attributions et participations	80 000,00
Total chapitre 74							-404 910,09
75	01	751		R1E	R	Redev, fermiers, concessionnaires	15 000,00
	01	751		R1GN	R	Redev, fermiers, concessionnaires	2 000,00
	01	751		R2E	R	Redev, fermiers, concessionnaires	13 000,00
Total chapitre 75							30 000,00
77	814	7788		EP256	R	Indemnités sinistres	77,56
	814	7788		EP275	R	Produits exceptls - Tx neufs + variateurs	614,40
	814	7788		EP215	R	Produits exceptls - Vapeur de Mercure	1 404,00
	814	7788		EP216	R	Produits exceptls - Vapeur de Mercure	3 002,40
	814	7788		EP217	R	Produits exceptls - Vapeur de Mercure	31,11
Total chapitre 77							5 129,47
MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT							-360 780,62

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM n°3
13	816	1321	360		R	Annulation de titres sur exce antérieur	2 743,02
	816	1321	361		R	Annulation de titres sur exce antérieur	6 251,10
	816	1321	362		R	Annulation de titres sur exce antérieur	5 831,25
	816	1321	363		R	Annulation de titres sur exce antérieur	3 946,59
	816	1321	364		R	Annulation de titres sur exce antérieur	3 666,69
	816	1328	366		R	Annulation titres remboursement tiers	80 000,00
Total chapitre 13							102 438,65
16	01	1641			R	Emprunt en unité monétaire	89 285,71
Total chapitre 16							89 285,71
23	816	2315	377		R	CE Ext & Raccordements	90 000,00
	814	2317	267		R	EP Sinistres sans tiers	62 767,47
Total chapitre 23							152 767,47
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							344 491,83

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

C	F	A	O	S	R/O	Libellé	DM n°3
021	01	021			O	Virement de la section fonctionnement	-261 820,06
Total chapitre 021							-261 820,06
10	01	10222			R	FCTVA	25 059,98
Total chapitre 10							25 059,98
13	814	13248	217		R	EP Campagne Vapeur de Mercure	34 096,94
	814	13248	277		R	EP Travaux neufs	169 611,92
	816	13248	35457C		R	CE - Opérateurs - Câblage	18 396,00
	816	13248	35457E		R	CE - Opérateurs - Etude	15 253,02
	816	13248	35466		R	CE Effac Réseaux Subv RODP Mutualisée	215 000,00
	816	13248	35483		R	CE Effac Réseaux non Subv RODP Mutualisé	507,50
	816	13248	377		R	CE Ext & Raccordements	3 000,00
	816	13258	377		R	RDE Ext & Raccordements	-7 000,00
	814	1328	277		R	EP Travaux neufs	28 364,44
	816	1328			R	Article 8 - Cahier des Charges Concession	47 551,00
	816	1328	367		R	RDE Ext & Raccordements	80 000,00
	816	1328	377		R	CE Ext & Raccordements	4 000,00
Total chapitre 13							608 780,82
16	814	1641	267		R	EP Sinistres sans tiers	52 471,09
	816	1641	367		R	RDE Ext & Raccordements	-80 000,00
Total chapitre 16							-27 528,91
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							344 491,83

BUDGET PRINCIPAL 2017 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2017 + restes à réaliser 2016 + décision modificative 2017 - n°1 + décision modificative 2017 - n°2		Décision modificative 2017 n°3		Budget global 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 552 827,49	21 271 317,72	-218 419,80	-360 780,62	20 334 407,69	20 910 537,10
Investissement	64 712 600,11	64 712 600,11	344 491,83	344 491,83	65 057 091,94	65 057 091,94
Total	85 265 427,60	85 983 917,83	126 072,03	-16 288,79	85 391 499,63	85 967 629,04
Différence	718 490,23		-142 360,82		576 129,41	

Abréviations utilisées dans le projet de décision modificative :

- EP : éclairage public
- CE : communications électroniques
- RDE : résx publics de distribution d'électricité
- AE : alimentations électriques (extensions et raccordements)
- RODP : redevance d'occupation du domaine public
- C : Chapitre
- F : Fonction
- A : Article
- O : Opération
- S : Service
- R/O : Réel ou Ordre
- RaR : Rar
- CEE : certificats d'économies d'énergie.
- Ajust. : Ajustement
- MeL : Mises en lumière
- Renfo. : renforcement
- Sécuris. : sécurisation
- Résx : réseaux
- Tx : travaux
- Subv. : subventionné
- AC : appuis communs
- Cnes U.M : Communes urbaines mutualisées
- Cnes U.NM : Communes urbaines non mutualisées
- Charges exceptlles : charges exceptionnelles
- Produits exceptels : produits exceptionnels
- CdC : Communauté de Communes
- Fds : Fonds

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017, telles que proposées :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 012 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 023 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 66 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 67 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017, telles que proposées :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 74 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 75 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 77 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017, telles que proposées :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 13 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 16 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 23 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017, telles que proposées :

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 10 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 13 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Chapitre 16 :

60 pour
0 contre
0 abstention

Les recettes d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2017 sont approuvées.

- En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2017, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.